

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 4)

AMENDEMENT

N ° AS226

présenté par

M. Quatennens, M. Coquerel, Mme Taurine, M. Ruffin, Mme Autain, Mme Rubin, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, M. Prud'homme, Mme Panot, Mme Obono, M. Larive, M. Mélenchon,
M. Corbière, M. Bernalicis, M. Lachaud et Mme Fiat

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.